

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE le ONZE AVRIL
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-huit heures
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du Conseil municipal : 29 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 18

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 04

Nombre de votants : 22

- Pour : 22

- Contre : /

- Abstention : /

Présents : 18

Mmes, MM. MARCHAND Thierry, ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, FOURNET Bernard, VERNET Josette, MUET Daniel, MARULLAZ Marie-Paule, BRAIZE Jean-Michel, BAUD Philippe, LEFANT Myriam, MARTIGNONI Florence, GAYDON Jeanine, ROSSET Emmanuelle, GAYDON Jean-François, PAGE Olivier, MUGNIER CASTEX Margaux

Absents et excusés : 05

MM. Mmes BAUD PACHON Valérie, BÉARD Patrick, COQUILLARD Michel, RASERA Louise et TROMBERT Fabien

Pouvoirs : 04

Madame BAUD PACHON Valérie	à Monsieur BERGER Jean-François - maire
Monsieur BÉARD Patrick	à Monsieur FOURNET Bernard
Monsieur COQUILLARD Michel	à Monsieur BAUD Philippe
Madame RASERA Louise	à Madame MUGNIER CASTEX Margaux

- Madame Margaux MUGNIER CASTEX a été désignée secrétaire -

D_2024_04_15

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 : BUDGET ANNEXE « EAU ET ASSAINISSEMENT »

Au vu des éléments ci-après du compte administratif de l'exercice 2023, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

Pour mémoire, le résultat du budget pour l'exercice 2023 est déterminé de la manière suivante :

	Fonctionnement	Investissement	Résultats
Résultat de clôture 2022	699 591,76 €	-174 411,79 €	525 179,97 €
Affectation au financement de l'investissement	638 455,52 €		638 455,52 €
Recettes 2023	2 471 156,41 €	2 637 395,00 €	5 108 551,41 €
Dépenses 2023	1 929 297,00 €	2 322 127,13 €	4 251 424,13 €
Résultat avant report	541 859,41 €	315 267,87 €	857 127,28 €
Résultat de clôture 2023	602 995,65 €	140 856,08 €	743 851,73 €

Ce résultat laisse donc apparaître :

- un excédent de la section de fonctionnement de 602 995,65 €,
- un excédent de la section d'investissement de 140 856,08 €,
- un résultat global excédentaire de 743 851,73 €.

En tenant compte d'un solde de restes à réaliser de 23 717,84 €, le besoin de financement de la section d'investissement est nul.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REPORTE l'excédent d'investissement de 140 856,08 € au compte 001,

APPROUVE les reports de dépenses d'investissement pour 566 717,84 € et de recettes d'investissement pour 543 000,00 €, conformément à l'état des restes à réaliser,

REPORTE l'excédent de fonctionnement de 602 995,65 € au compte 002.

Pour extrait certifié conforme,
 fait à Morzine, le 16 avril 2024.

La secrétaire de séance,
Margaux MUGNIER CASTEX.



Le maire de Morzine,
Jean-François BERGER.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.